



**PRÉFET  
DE SEINE-ET-MARNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-préfecture de Meaux**

**Bureau de la réglementation et  
de la coordination territoriale**

**Arrêté n° BRCT/2023-06 du 17 février 2023  
portant modification de la composition du bureau de la commission de suivi de site (CSS)  
relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux**

**VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L.125-2, L.125-2-1, L.125-8, R.125-5, R.125-8-1 à R.125-8-5 et D.125-29 à D.125-34 ;

**VU** le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R.133-1 à R.133-15 relatifs au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;

**VU** le décret n°2012-189 du 7 février 2012 portant création des commissions de suivi de site ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° BRCT/2019-12 du 11 avril 2019 portant renouvellement de la composition de la commission de suivi de site relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux, modifié par l'arrêté préfectoral n° BRCT/2019-19 du 3 juin 2019 ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° BRCT/2019-23 du 16 juillet 2019 portant renouvellement de la composition du bureau de la commission de suivi de site relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° 22/BC/027 du 30 mars 2022 donnant délégation de signature à Monsieur Nicolas HONORÉ, sous-préfet de l'arrondissement de Meaux ;

**VU** l'arrêté préfectoral n° BRCT/2022-52 du 24 novembre 2022 modifiant la composition de commission de suivi de site relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux ;

**Considérant** que la commission de suivi de site doit comporter un bureau composé du président de la commission et d'un représentant par collège désigné par les membres de chacun des collèges, conformément à l'article R.125-8-4 du code de l'environnement ;

**Considérant** que la modification de la composition de ce bureau a été acté lors de la réunion de la commission de suivi de site relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux, qui s'est tenue le vendredi 13 janvier 2023 ;

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° BRCT/2019-23 du 16 juillet 2019 portant renouvellement de la composition du bureau de la commission de suivi de site relative à la société BASF située sur le territoire de la commune de Meaux, est **modifié** ainsi qu'il suit :

« - le préfet de Seine-et-Marne ou son représentant, président de la commission de suivi de site ;

- le directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT) ou son représentant (UD-DRIEAT), représentant du collège "Administrations de l'Etat" ;

- M. Michel EBERHART, représentant du collège "Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés" ;

- Mme Mireille LOPEZ, représentant le collège "Riverains de l'installation classée ou associations de protection de l'environnement" ;

- M. Bart VAN DE VOORDE, représentant le collège "Exploitant de l'installation classée" ;

- M. Laurent REGNIER, représentant du collège "Salariés de l'installation classée ».

**Article 2 :** Par application de l'article R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la notification. Durant ce délai, un recours gracieux peut être exercé, auprès du préfet, prorogeant le délai de recours contentieux.

**Article 3 :**

- le sous-préfet de Meaux,

- le directeur régional et interdépartemental de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Ile-de-France (DRIEAT) ou son représentant (UD-DRIEAT),

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission de suivi de site, consultable sur le site Internet des services de l'Etat en Seine-et-Marne et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Meaux, le 17 février 2023

Le sous-préfet,



Nicolas HONORÉ